

**Rapport du Comité permanent sur  
l'administration et les finances (SCAF)**

## Table des matières

	Page
<b>Ouverture de la réunion</b> .....	257
<b>Organisation de la réunion</b> .....	257
<b>États financiers annuels</b> .....	257
Nomination de l'auditeur .....	258
<b>Rapport du secrétariat</b> .....	258
Plan stratégique du secrétariat (2023–2026) .....	259
<b>Renforcement des capacités</b> .....	259
Activités du fonds de renforcement des capacités générales (FRCG) .....	259
<b>Examen du budget 2022, projet de budget 2023 et prévisions budgétaires 2024</b> .....	260
Examen du budget 2022 .....	261
Projet de budget 2023 .....	262
Prévisions budgétaires pour 2024 .....	264
<b>Questions administratives</b> .....	264
<b>Autres questions</b> .....	266
<b>Adoption du rapport</b> .....	266
<b>Clôture de la réunion</b> .....	266
Appendice I : Budget 2022, projet de budget 2023 et prévisions budgétaires pour 2024 .....	267
Appendice II : Contributions des Membres pour 2022, 2023, 2024 .....	271

**Rapport de la réunion du Comité permanent sur  
l'administration et les finances (SCAF)  
(Hobart, Tasmanie, 26 et 28 octobre 2022)**

### **Ouverture de la réunion**

1. Stephanie Langerock (Belgique), en sa qualité de présidente du Comité permanent sur l'administration et les finances (SCAF) pour sa réunion de 2022, dirige les discussions concernant le point 10 de l'ordre du jour de la Commission.
2. La présidente souhaite la bienvenue aux délégués, déclarant qu'elle a grand plaisir à assister à une réunion en présentiel après deux années de réunions virtuelles et d'e-groupes pendant la pandémie.

### **Organisation de la réunion**

3. Le SCAF examine son ordre du jour, tel qu'il a été adopté par la Commission.

### **États financiers annuels**

4. Le secrétariat présente le document CCAMLR-41/03 Rév. 1 dans lequel sont expliquées les nouvelles normes comptables (Équivalents australiens des Normes internationales d'information financière (A-IFRS)) et présentés les états financiers d'une part, selon les nouvelles normes (CCAMLR-41/03 Rév. 1, annexe 1) et d'autre part, selon les anciennes normes (CCAMLR-41/03 Rév. 1, annexe 2).
5. Le SCAF indique qu'un retard a eu lieu du fait que les auditeurs désignés par la Commission (*Australian National Audit Office (ANAO)*) ont demandé que la CCAMLR adopte les A-IFRS pour les états financiers datés du 31 décembre 2021 et non ceux du 31 décembre 2022, comme cela avait été compris initialement par le secrétariat.
6. Le SCAF prend note du document et recommande :
  - i) à la Commission d'adopter les normes A-IFRS comme cadre de compte rendu financier et de l'appliquer à l'exercice clos le 31 décembre 2021 et aux exercices suivants (voir également CCAMLR-41/14 Rév. 1)
  - ii) à l'ANAO, en sa qualité d'auditeur externe, d'effectuer la vérification des comptes de 2021 et de publier son rapport dès que possible conformément à ce cadre
  - ii) à la Commission de prendre connaissance de l'annexe 1 du document CCAMLR-41/03 Rév. 1 qui présente le nouveau format proposé des états financiers de la CCAMLR, selon les normes A-IFRS, qui s'appliquera à l'exercice clos le 31 décembre 2021.

7. Le SCAF accepte le compte rendu financier de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et recommande à la Commission de l'adopter.

Nomination de l'auditeur

8. Le SCAF recommande de nommer l'ANAO auditeur externe de la Commission pour 2023 et 2024.

### **Rapport du secrétariat**

9. Le secrétaire exécutif présente le document CCAMLR-41/05 et met en avant ce qui suit :

- i) la mise en œuvre de NetSuite comme nouveau système de comptabilité et de ressources humaines, et de Miktysh comme nouveau système de gestion électronique des documents du secrétariat
- ii) la longue et importante association de Doug et Margaret McLaren avec les réunions de la CCAMLR jusqu'à ce qu'ils prennent leur retraite, leur valant des remerciements
- iii) les travaux scientifiques considérables effectués cette année, y compris le symposium du Comité scientifique
- iv) la réalisation intégrale des tâches liées à la conformité, avec notamment la formation très réussie au système de documentation électronique en ligne des captures de *Dissostichus* spp. (e-SDC) et le succès de la première étape de la mise à jour de l'e-SDC
- v) l'actualisation continue du site web et la réintroduction de *CCAMLR Science* avec la préparation d'une nouvelle édition axée sur le krill
- vi) la mise à niveau du système de surveillance des navires.

10. Le secrétaire exécutif fait le point sur les nominations et les départs au sein du secrétariat et souligne les difficultés engendrées par la COVID-19, notamment en matière de recrutement international. Il est par ailleurs mentionné que la hausse récente du timbre fiscal désormais applicable aux étrangers souhaitant acheter une maison en Tasmanie pourrait dissuader les candidats internationaux d'accepter des postes de cadres.

11. Le secrétaire exécutif demande au SCAF de prendre note de la hausse des coûts liés aux réunions de la CCAMLR, de l'augmentation des demandes d'analyse des données et de la nécessité d'une intégration des données dans tous les systèmes de données de la CCAMLR.

12. Le SCAF prend bonne note du contenu du rapport, adresse félicitations et remerciements au secrétaire exécutif et au personnel, tant passé qu'actuel, pour la qualité des travaux réalisés, et fait part de son acceptation du rapport.

## Plan stratégique du secrétariat (2023–2026)

13. Le secrétaire exécutif présente les documents CCAMLR-41/01 Rév. 1 et 41/07 soulignant la vaste consultation menée, les quatre thèmes stratégiques du plan stratégique, ainsi que le personnel supplémentaire requis pour mettre en œuvre le Plan stratégique du secrétariat 2023–2026.

14. Le SCAF remercie le secrétaire exécutif et le secrétariat du travail intensif qu'ils ont effectué dans le cadre du plan stratégique 2019–2022 et d'avoir produit un plan d'une telle qualité pour la période de 2023–2026.

15. Le SCAF prend note des points forts du plan stratégique, ainsi que des défis auxquels le secrétariat prévoit de faire face ces quatre prochaines années, et approuve les réponses proposées par le secrétariat en ce sens. Il se félicite en particulier de la transformation numérique sur laquelle il est proposé de mettre l'accent et note par ailleurs qu'il est important de continuer de prendre des mesures pour veiller à la viabilité de l'environnement.

16. Le SCAF recommande à la Commission d'approuver le Plan stratégique du secrétariat 2023–2026 et la stratégie salariale et de dotation en personnel pour 2023–2026 (CCAMLR-41/01 Rév. 1 et 41/07).

17. Le SCAF recommande à la Commission d'approuver le Statut du personnel adopté en 2019 (CCAMLR-38, paragraphe 4.4), la stratégie salariale et de dotation en personnel révisée de la CCAMLR 2023–2026 (CCAMLR-41/07, annexe 1) et le système de classification des emplois révisé (CCAMLR-41/07, annexe 2), qui sont les trois éléments sur lesquels repose la politique de dotation en personnel de la CCAMLR.

## Renforcement des capacités

### Activités du fonds de renforcement des capacités générales (FRCG)

18. Le secrétariat présente le document CCAMLR-41/13 Rév. 1 qui expose les activités du fonds de renforcement des capacités générales (FRCG) pendant l'année 2022, et note qu'aucune demande d'utilisation n'a été présentée pour la composante générale du Fonds.

19. Quatre demandes ont été reçues pour la composante déplacement en 2022, deux de l'Ukraine, une de l'Argentine et une de l'Afrique du Sud. Elles ont toutes été acceptées, avec un budget de 10 000 AUD chacune.

20. Le SCAF demande que les bénéficiaires des subventions aux déplacements présentent un rapport sur l'utilisation des fonds reçus.

21. Le SCAF remercie le comité pour ce document et prend note des points suivants :

- i) les rapports intermédiaires des deux subventions relevant de la composante générale accordées lors de la 39<sup>e</sup> réunion de la CCAMLR
- ii) la demande de révision des termes de référence adressée au comité pour déterminer s'il est nécessaire d'y ajouter que les bénéficiaires des subventions liées aux déplacements doivent présenter un compte rendu
- iii) les demandes de subvention des déplacements retenues en 2022

- iv) l'absence de demande à l'égard de la composante générale en 2022
- v) la vacance du poste de président du comité chargé du FRCG, pour lequel les Membres devraient envisager de postuler
- vi) les deux nouveaux membres qui ont rejoint le comité
- vii) l'appel à manifestation d'intérêt pour devenir membre du Comité
- viii) la demande faite aux Membres de verser des contributions volontaires.

### **Examen du budget 2022, projet de budget 2023 et prévisions budgétaires 2024**

22. Le SCAF invite la présidente du comité permanent sur l'application et l'observation de la réglementation (SCIC), Meggan Engelke-Ros (États-Unis d'Amérique (États-Unis)) à présenter la proposition soumise au SCIC dans le document CCAMLR-41/20.

23. La présidente du SCIC indique que, conformément à l'annexe 10-05/B de la mesure de conservation (MC) 10-05, le Comité d'évaluation du SDC s'est réuni pour examiner la proposition présentée dans le document CCAMLR-41/20. Le comité a accepté le rapport du secrétariat sur les dépenses de 2022 couvertes par le fonds du SDC et approuvé les dépenses prévues pour 2023, à savoir 220 000 AUD.

24. Le SCAF remercie la présidente du SCIC d'avoir fait le point sur les activités du comité et salue le travail accompli par le SCIC, le Comité d'évaluation du SDC et le secrétariat pour faciliter la mise à jour de l'e-SDC.

25. Le SCAF invite le président du Comité scientifique, Dirk Welsford (Australie), à l'informer des propositions avancées par le Comité scientifique qui pourraient entraîner des répercussions sur le budget de la CCAMLR.

26. Le président du Comité scientifique souligne l'importance du fonds de renforcement des capacités scientifiques générales (FCSG) pour améliorer les résultats du Comité scientifique et la qualité des avis qu'il présente à la Commission. En particulier, le fonds d'allocation des bourses de la CCAMLR et le financement des responsables ont permis d'accroître la participation de groupes traditionnellement sous-représentés. Le président du Comité scientifique avise que celui-ci a pris la décision de limiter l'allocation de bourses à deux bourses par an. Chaque lauréat recevrait un maximum de 30 000 AUD sur une période de deux ans.

27. Le Comité scientifique a également décidé de continuer le financement des responsables de délégations de Membres ayant une moindre capacité de financement de leur participation. Le financement serait limité à un maximum de 20 000 AUD par an pour chaque responsable.

28. Le président du Comité scientifique informe par ailleurs le SCAF que deux ateliers ont été approuvés par le Comité scientifique et qu'ils seront également financés par le FCSG. Le premier est un atelier sur le marquage qui aura lieu en 2023 et en partie parrainé par la Coalition des opérateurs légaux de légine, qui couvrira les frais de la salle de réunion et autres coûts de soutien. Le FCSG financerait à hauteur de 15 000 AUD les déplacements des experts et à hauteur de 15 000 AUD ceux des Membres.

29. Le second atelier est celui pour les observateurs de krill qui se tiendra en Chine en 2023. Cet atelier avait été approuvé en 2019 (SC-CAMLR-XXX, paragraphes 3.14 à 3.20) avec un budget de 30 000 AUD, mais n'a pu avoir lieu du fait de la COVID-19. En raison de ce report, le budget a été augmenté pour atteindre 40 000 AUD.

30. Le SCAF remercie le président du Comité scientifique de ce compte rendu et le Comité scientifique de ses travaux. Il accepte de soutenir ces ateliers à hauteur de 70 000 AUD par le biais du FCSG et ajustera le budget en conséquence.

31. Le SCAF partage l'avis du président du Comité scientifique sur l'importance du FCSG pour les travaux du Comité scientifique et encourage les Membres à envisager de verser des contributions volontaires au fonds.

32. Le SCAF approuve la clarification apportée par le Comité scientifique sur le FCSG et le FRCG, à savoir que les responsables et les lauréats des bourses recevraient un financement du FCSG et que les autres délégués souhaitant assister aux réunions de la CCAMLR, après soumission d'une demande par le Comité scientifique, recevraient un financement du FRCG.

33. Le président du Comité scientifique note qu'aucune candidature n'a été reçue cette année concernant l'utilisation du fonds du Programme de contrôle de l'écosystème de la CCAMLR, mais que des projets en cours recevaient toujours un financement, comme c'est le cas pour le programme ayant trait aux caméras dont le financement varie en fonction des besoins.

34. Le SCAF note que la présentation d'un rapport annuel par le Comité scientifique sur les activités du FCSG pour l'année est exigée.

#### Examen du budget 2022

35. Le secrétariat présente le budget 2022 (appendice I) et donne des explications sur les rubriques qui ont été mises à jour. L'incidence nette est une hausse du déficit prévu.

36. Le SCAF demande un complément d'informations concernant les coûts associés aux services et équipement des réunions. Le secrétariat signale que l'augmentation des coûts liés aux services et à l'équipement des réunions s'explique en grande partie par le fait que le fournisseur de longue date qui gérait l'audio-visuel a pris sa retraite et qu'un nouveau fournisseur offre un équipement plus moderne et plus performant, mieux adapté aux 41<sup>es</sup> réunions de la CCAMLR (en présentiel et avec diffusion simultanée), mais aussi par le soutien que requièrent les réunions hybrides et en ligne tout au long de l'année.

37. Le secrétariat décrit le long processus d'appel d'offres ayant eu lieu pour choisir un nouveau prestataire d'audio-visuel et le surcroît de travail que cela a généré, toujours dans l'optique de maintenir des coûts aussi bas que possible.

38. Le SCAF mentionne que l'une des possibilités de réduction des dépenses consistait à avoir recours à des interprètes hors-site, afin de leur éviter de se rendre en Tasmanie. Il est toutefois d'avis que la CCAMLR devrait faire preuve de prudence, compte tenu de l'importance que revêt la traduction simultanée.

39. Le secrétariat note par ailleurs que le coût lié aux interprètes a baissé car une équipe réduite était présente les deux premiers jours de la réunion. L'Argentine remercie le secrétariat des efforts qu'il a déployés pour réduire les coûts à un minimum, mais elle insiste sur l'importance d'assurer la réunion dans les quatre langues de la Commission afin que toutes les délégations puissent y participer de manière égale.

40. Les États-Unis annoncent que le fonds spécial des États-Unis sur l'observation pourrait être clôturé, entraînant un versement de 100 000 AUD au FCSG et que le solde (44 835 AUD) serait versé au FRCG. Le SCAF remercie les États-Unis.

41. Le SCAF accepte le budget révisé pour 2022 et en recommande l'adoption par la Commission.

### Projet de budget 2023

42. Le secrétaire exécutif présente le projet de budget 2023 (appendice I) et fournit des informations générales supplémentaires.

43. Le projet de budget 2023 et les prévisions budgétaires 2024 sont présentés dans le contexte du plan stratégique 2023–2026 et de la stratégie salariale et de dotation en personnel le concernant, approuvés par le SCAF.

44. Le secrétaire exécutif souligne que le nombre de services divers rendus aux Membres par le secrétariat ne cesse d'augmenter, entraînant de ce fait une hausse des coûts qui y sont associés. Il note en particulier les services supplémentaires nécessaires au soutien aux réunions, notamment les réunions hybrides et à distance, tant pendant la période d'intersession que lors des réunions annuelles. En outre, il mentionne la demande croissante de soutien analytique, en rapport avec le web et la gestion des données de la part du Comité scientifique et du SCIC, touchant particulièrement les équipes des services scientifiques, de conformité et de gestion des données, ainsi que de la nécessité d'augmenter le personnel en réponse à cette demande, comme le décrivent le plan stratégique et la stratégie salariale et de dotation en personnel.

45. Il y a quatre ans, lors de l'examen du plan stratégique précédent par la Commission, le solde du fonds général était élevé et la Commission avait décidé qu'il conviendrait de le réduire. Pour ce faire, le fonds de roulement (FR) a été établi afin de soutenir le FCSG et le FRCG par des transferts de fonds et en acceptant des budgets déficitaires pendant deux ans.

46. Le secrétaire exécutif fait observer que cette approche n'est pas viable à long terme et qu'il est maintenant nécessaire de faire une transition vers un budget non déficitaire. Il présente un plan financier allant de pair avec le plan stratégique (2023–2026) et qui propose de maintenir le fonds général à un solde stable de 500 000 AUD à la fin de la période.

47. Il est noté que, en vertu de ce plan, malgré la réduction du solde du fonds général, les réserves de la Commission restent toujours à un niveau acceptable grâce au solde du FR.

48. Le secrétaire exécutif recommande une hausse réelle des revenus pour parvenir à un budget équilibré. À cet effet, il propose à la Commission de traiter la récente adhésion de l'Équateur comme elle l'a fait en 2019 pour les Pays-Bas (SCAF-2019, paragraphe 41). L'adhésion du nouveau Membre mènerait ainsi à une augmentation réelle des revenus



provenant des contributions et la hausse potentielle des contributions serait compensée la première année par la redistribution à parts égales à tous les Membres existants de la contribution de l'Équateur pour les six mois de la période allant de juillet à décembre 2022. Cette recommandation est conforme à l'article 5.5 du règlement financier de la Commission.

49. En conséquence, le budget proposé applique la politique précédemment acceptée par la Commission de croissance réelle nulle des contributions à parts égales des Membres (CCAMLR-XXXV, annexe 7, paragraphe 30) sur la base de l'indice des prix à la consommation de 6,5 % à Hobart pour 2023. La réception d'une contribution de 50 % versée par l'Équateur pour 2022 donne lieu à un crédit de 2 567 AUD accordé aux Membres existants en 2023.

50. Concernant d'autres composantes du budget, le secrétaire exécutif indique qu'il est prévu que les produits d'intérêts augmentent en même temps que les revenus générés par la location des salles de réunion de la CCAMLR, principalement au gouvernement de l'État de Tasmanie et au gouvernement fédéral de l'Australie. Les salaires prévus au budget sont en adéquation avec le plan stratégique 2023–2026 et la stratégie salariale et de dotation en personnel le concernant. La réalisation d'économies se ferait sur l'amortissement du projet de refonte du site web, qui arrive à son terme.

51. Le SCAF remercie le secrétariat d'avoir travaillé à la rédaction du document présentant le budget.

52. L'Allemagne remercie le secrétariat pour ses explications, qui ont permis de mieux comprendre l'état du budget et le contexte dans lequel celui-ci a été élaboré. L'Allemagne et la France annoncent la politique officielle de croissance nominale zéro de leur pays.

53. Certains Membres appellent à la prudence quant au fait que s'appuyer sur l'adhésion d'un nouveau Membre à la Commission pour générer une augmentation réelle des revenus du fonds général, car cela pourrait ne pas être une stratégie fiable pour corriger le déficit du budget actuel, même si cela permet de maintenir la politique de croissance réelle nulle de la Commission de la quote-part égale des Membres. Le secrétaire exécutif entend cette inquiétude, mais note que bien que le plan financier sur quatre ans ait initialement prévu que l'adhésion de deux Membres supplémentaires serait nécessaire en 2025 ou 2026, la recommandation émise par le SCAF selon laquelle les réunions devraient continuer à se dérouler au siège de la CCAMLR (paragraphe 68 à 72) entraînerait finalement une réduction des dépenses prévues à partir de 2025, et que l'adhésion d'un seul nouveau Membre pourrait donc suffire à équilibrer le budget.

54. Les États-Unis notent que les termes de référence du fonds des aires marines protégées ne prévoient pas le financement de la réunion extraordinaire sur les AMP proposée. Ils annoncent qu'ils offrent une contribution de 75 000 USD pour l'organisation de cette réunion en 2023, sous réserve d'approbation par la Commission. Le SCAF remercie les États-Unis pour leur généreuse contribution. Il est donc recommandé d'utiliser le reste des fonds nécessaires du fonds général pour financer cette réunion, à moins que d'autres Membres ne souhaitent apporter une contribution volontaire.

55. L'Allemagne demande à être informée du statut actuel des contributions des Membres (appendice II). Le secrétariat indique que depuis la rédaction du document concernant le budget, la Chine, l'Inde et les États-Unis ont payé leur contribution pour 2022. L'Argentine et le Chili ont déclaré qu'ils paieraient la leur sous peu. Conformément aux demandes adressées par la

Commission et le SCIC, le secrétaire exécutif a écrit au Brésil au sujet de sa contribution. Il indique que le Brésil a récemment payé une partie des contributions qu'il doit à la CCAMLR, amenant la somme encore due à 262 391 AUD, et ajoute que celui-ci a déclaré qu'il comptait s'affranchir de cette dette. Le secrétaire exécutif s'engage à continuer de s'entretenir avec le Brésil à ce sujet.

56. Le SCAF recommande à la Commission de valider le projet de budget 2023 révisé (appendice I).

#### Prévisions budgétaires pour 2024

57. Le SCAF prend note des prévisions budgétaires pour 2024 (appendice I). Le budget 2024 est présenté à titre indicatif uniquement.

58. L'Allemagne demande d'éviter dans la mesure du possible toute augmentation des contributions des Membres.

#### Questions administratives

59. Le secrétariat présente le document CCAMLR/41-02 qui propose la mise en place d'un code de conduite de la CCAMLR.

60. Le SCAF remercie le secrétariat pour son document et indique qu'il reconnaît la nécessité d'un code de conduite. Il trouve préoccupant les signalements occasionnels de comportement inacceptable et insiste sur le fait que la CCAMLR doit être un lieu exempt de toute forme de harcèlement et de discrimination.

61. L'Australie remercie le secrétariat pour son document, notant qu'il doit couvrir toutes les formes de harcèlement, comme l'intimidation et la discrimination. Elle indique qu'elle serait disposée à diriger un e-groupe de discussion pendant la période d'intersession en vue de l'élaboration d'un code de conduite de la CCAMLR.

62. Le SCAF se félicite de cette initiative et mentionne certains points qu'il conviendrait de prendre en considération lors du développement du code de conduite, comme l'expérience du secrétariat concernant ce type d'incidents lors des réunions de la CCAMLR, la relation entre le code et la législation australienne (notamment en cas de comportement criminel), la façon de traiter un incident potentiel impliquant le secrétaire exécutif, un président ou une présidente ou un ou une cheffe de délégation et si un témoignage doit être produit uniquement sur demande.

63. Le SCAF remercie l'Australie de se porter volontaire pour diriger les discussions.

64. Le SCAF souhaite que le code de conduite de la CCAMLR soit développé via un e-groupe dirigé par l'Australie pendant la période d'intersession et qu'un rapport et un projet de proposition soient présentés en 2023.

65. Le secrétariat présente le document CCAMLR-41/12 qui répond aux inquiétudes soulevées lors de la 38<sup>e</sup> réunion de la CCAMLR (SCAF-2019, paragraphe 61) concernant la forte affluence au siège de la Commission.
66. Le SCAF reconnaît qu'à ces préoccupations s'ajoutent l'impact de la COVID-19, la hausse du coût des déplacements et les effets sur l'environnement qui viennent renforcer l'intérêt de disposer des capacités pour offrir, si nécessaire, les options de réunions hybrides et virtuelles. Le SCAF note l'importance des réunions en personne pour la prise de décisions ainsi que l'avantage pour les participants de pouvoir se connecter en grand nombre à distance durant les débats.
67. Le SCAF remercie le secrétariat de son soutien dans l'organisation des réunions ces deux dernières années.
68. En réponse aux options décrites dans le tableau 4 du document CCAMLR-41/12, le SCAF indique que bien que l'option 2 ne soit pas optimale (réunions annuelles en présentiel, avec limitation du nombre de délégués assis dans la salle de conférence et la salle Wombat, et diffusion des débats sur Zoom), elle représente l'option la plus réalisable et rentable, notamment pour éviter de limiter la taille des délégations, à tout le moins sur le court à moyen terme, en attendant un éventuel déménagement vers un nouveau siège permanent de la CCAMLR sur le long terme.
69. S'agissant de la limitation du nombre de délégués dans la salle de conférence et la salle Wombat, certains Membres estiment que cela était acceptable en raison de la COVID-19, mais émettent des réserves quant à la poursuite de cette option à l'avenir.
70. À la suite d'une proposition avancée par les États-Unis, le SCAF est en faveur de la diffusion d'un questionnaire adressé aux délégations par le secrétariat afin d'obtenir un retour sur les modalités des réunions de 2022.
71. Le SCAF recommande d'étendre les dispositions prises pour les 41<sup>es</sup> réunions de la Commission et du Comité scientifique aux réunions de la CCAMLR des deux prochaines années, en tenant compte des opinions exprimées dans les paragraphes 69 et 70 lorsque cela est possible.
72. Le SCAF recommande également au secrétariat d'être prêt à envisager plusieurs options pour les réunions d'intersession, comme les réunions des groupes de travail, qui pourraient être organisées selon plusieurs modalités, incluant des réunions en présentiel, hybrides et/ou virtuelles selon les préférences de leurs organisateurs et responsables.
73. Le SCAF propose d'évaluer ces dispositions en 2024.
74. Le secrétariat présente le document CCAMLR-41/10, qui fait suite aux discussions qui se sont tenues lors des 40<sup>es</sup> réunions de la CCAMLR et du SC-CAMLR (SCAF-2021, paragraphes 10 et 11 ; SC-CAMLR-40, paragraphes 7.5 et 7.9) et aux discussions sur l'e-groupe concernant l'accès aux documents de réunion « *Access to meeting documents* ».
75. Le SCAF remercie le secrétariat pour ce document et se déclare favorable à plus de transparence au sein de la Commission.

76. Le SCAF recommande à la Commission d'accepter les six recommandations présentées dans les paragraphes 11 à 16 du document CCAMLR-41/10, en y intégrant les modifications suivantes :

- i) réduire le nombre de catégories d'accessibilité des documents de réunion à deux :
  - a) autorisation nécessaire à chaque demande (octroyée par un représentant au Comité scientifique ou à la Commission)
  - b) disponible pour téléchargement (en accès libre)
- ii) réduire à 20 ans la période de 22 ans ou plus proposée (CCAMLR-41/10, paragraphe 16) avant que les documents ne deviennent « disponibles pour téléchargement »
- iii) faire de « disponible pour téléchargement » (en accès libre) la catégorie par défaut pour les documents de réunion.

77. Concernant le paragraphe 9 du document CCAMLR-41/10, le SCAF recommande de ne pas étudier la question du suivi des téléchargements pour l'instant.

78. Le secrétariat présente le document CCAMLR-41/BG/08 qui résume les travaux effectués sur le site web de la CCAMLR et les développements encore prévus pour 2023.

79. Le SCAF remercie le secrétariat pour le travail accompli jusqu'ici sur le site web et indique qu'il attend avec intérêt de voir menés à bien les travaux à venir.

### **Autres questions**

80. La présidente informe le SCAF qu'elle ne se représentera pas à son poste, ajoutant que cela avait été un plaisir de le diriger et de servir ses intérêts.

81. Les postes de président et vice-président restent vacants.

82. Le SCAF remercie S. Langerock d'avoir présidé les réunions avec tant d'habileté et d'avoir si bien su guider ses travaux ces trois dernières années, tant en personne que virtuellement.

### **Adoption du rapport**

83. Le SCAF adopte le rapport.

### **Clôture de la réunion**

84. Le président déclare la réunion close.

**Budget 2022, projet de budget 2023 et prévisions budgétaires pour 2024  
(dollars australiens)**

**Fonds général**

	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Notes</b> (* indique la hausse présumée compte tenu de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'année précédente)
	<b>Budget révisé</b>	<b>Projet de budget</b>	<b>Prévisions budgétaires</b>	
<b>Fonds général</b>				
<b>Revenus</b>				
Contribution de base des Membres	3 699 656	4 131 156	4 348 262	Présume : i) des hausses annuelles de l'IPC dans la contribution de base des Membres et ii) l'adhésion de nouveaux Membres fin 2022 et début 2024 et l'ajout de leurs contributions à celles des Membres actuels. 2022 inclut la contribution de l'Équateur qui a rejoint la CCAMLR après le 1 <sup>er</sup> juillet et la contribution spéciale des États-Unis de 112 000 AUD en soutien à la réunion extraordinaire sur les AMP. Les prévisions pour 2024 prévoient l'adhésion d'un deuxième Membre en 2024. Présume un début de hausse des taux d'intérêt fin 2022. L'impôt du personnel représente le montant retenu sur les salaires du personnel à titre d'impôt. Le montant effectif de l'impôt du personnel ne sera pas connu avant la fin de l'année financière, lorsque le Bureau des impôts australien aura évalué les déclarations fiscales des membres du personnel. Depuis 2006, le secrétariat coordonne un programme de marquage. Les coûts du matériel de marquage sont transmis aux armements selon le principe du recouvrement des coûts. Frais de notification payés avant le 1 <sup>er</sup> juillet 2022. Des dispositions sont prévues pour que des remboursements soient effectués au cas où la Commission déciderait de ne pas ouvrir certains secteurs à la pêche. Une hausse des notifications est prévue compte tenu des tendances actuelles. Les contributions des gouvernements australien et tasmanien correspondent aux dépenses de loyer et sont inscrites au budget de façon à augmenter en fonction de l'IPC. La subvention de l'UE pour la gestion des données de conformité et le programme d'Interpol (voir SCAF-2021, paragraphe 43). La somme générée par la location des salles de conférence du secrétariat.
Contributions spéciales des Membres	185 496		149 275	
Intérêts	60 000	90 000	120 000	
Imposition du personnel (SAL)	550 000	585 750	615 038	
Transferts entre les fonds				
Ventes (marquage)	35 000	37 275	39 139	
Revenus divers : notifications de projets de pêche <sup>1</sup>	642 932	705 645	754 452	
Revenus divers : contributions au loyer	448 874	478 051	501 953	
Revenus divers : subventions	100 667	201 333		
Revenus divers : autres	60 000	100 000	120 000	
<b>Total revenus</b>	<b>5 782 624</b>	<b>6 329 210</b>	<b>6 648 119</b>	
<b>Dépenses</b>				
Salaires	4 023 208	4 383 032	4 523 975	Le montant définitif des salaires et indemnités dépendra du montant des heures supplémentaires à payer, notamment pendant la période de réunion, et des paiements à effectuer dans le fonds de cessation de service du personnel.

	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Notes (* indique la hausse présumée compte tenu de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'année précédente)</b>
	<b>Budget révisé</b>	<b>Projet de budget</b>	<b>Prévisions budgétaires</b>	
Équipement	210 000	260 000	250 000	L'achat ou la location d'équipement dépend des besoins et de procédures de remplacement établies. Les améliorations mineures apportées aux immobilisations sont également comptabilisées dans ce poste. Comprend les dépenses de 2022 et 2023 pour finaliser le projet de développement du site web.
Dépréciation	215 000	195 000	165 000	Les biens d'une valeur de plus de 1 000 AUD sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée. Ce poste comprend la dépréciation des articles achetés au cours des années précédentes.
Assurance et maintenance	258 300	275 090	288 844	Les frais d'assurance et de maintenance en Tasmanie augmentent assez rapidement.
Formation	40 000	42 600	44 730	La formation est une grande priorité pour le secrétariat. Toutefois, nous étudions d'autres moyens de formation afin de réduire les coûts.
Services et équipement de réunion	545 139	730 935	609 601	Les coûts des réunions en 2023 incluent 170 000 AUD pour la réunion extraordinaire sur les AMP et une composante inflation. Les coûts des réunions de 2024 sont prévus à partir de ceux de 2022 majorés de l'IPC, en conservant tous les coûts actuels de l'interprétation.
Déplacements	70 000	160 000	170 000	Couvrent le retour aux niveaux de déplacement pré COVID et la hausse significative des prix unitaires de voyage.
Impression	10 930	10 930	10 930	Réductions prévues grâce à une plus grande efficacité.
Communication	22 978	24 472	25 696	Réductions prévues grâce à une plus grande efficacité.
Divers (y comp. audit)	120 000	127 800	134 190	Comprend les dépenses liées au recrutement.
Coût des biens vendus (marquage) ou loués	483 874	515 326	541 092	Les contributions des gouvernements australien et tasmanien, ainsi que les revenus tirés de la vente de marchandises, sont utilisés pour couvrir les dépenses de loyer et le coût des marchandises.
Dépenses liées au 40 <sup>e</sup> anniversaire	30 000			Les dépenses prévues en 2022 ont été réduites en raison de l'annulation de certains événements.
Transfert vers le fonds de remplacement des biens	-30 000	-30 000	-50 000	Une partie des recettes prévues tirées de la location des salles de réunion du secrétariat est transférée à ce fonds.
Transfert au fonds de renforcement des capacités générales (FRCG)				Aucun transfert n'est prévu au FRCG.
Transfert au fonds de renforcement des capacités scientifiques générales (FCSG)				Aucun transfert n'est prévu au FCSG.
Transfert au fonds de roulement (FR)	-112 295	-173 939	12 688	Les transferts sont fonction du solde du FR qui doit toujours être équivalent à 3 mois de dépenses.
<b>Total dépenses</b>	<b>6 029 430</b>	<b>6 725 185</b>	<b>6 764 058</b>	
<b>Excédent/-Déficit</b>	<b>-246 805</b>	<b>-395 974</b>	<b>-115 939</b>	
Solde du fonds général au 1 <sup>er</sup> janvier	1 687 425	1 298 325	698 412	
<b>Solde du fonds général au 31 décembre</b>	<b>1 298 325</b>	<b>698 412</b>	<b>545 160</b>	Conformément au plan stratégique 2019–2022, baisse régulière du solde du fonds général jusqu'à ce qu'il atteigne en fin d'année le montant approuvé d'environ 500 000 AUD.

<sup>1</sup> Frais de notification en 2023 : non-krill 9 317 AUD, krill 8 851 AUD.

## Fonds propres

	2022	2023	2024	Notes
	Budget révisé	Budget	Prévisions	
<b>Fonds propres</b>				
<b>Fonds de remplacement des biens</b>				
Revenus	30 000	30 000	50 000	Une partie des recettes prévues tirées de la location des salles de réunion du secrétariat est versée à ce Fonds. Les postes de dépenses concernent les transferts vers le fonds de remplacement du personnel pour couvrir le coût du déménagement des personnels internationaux nouvellement nommés.
Dépenses	-40 000	-40 000	-60 000	
Solde au 31 décembre	172 065	162 065	152 065	
<b>FR</b>				
Revenus	112 295	173 939		Le FR a été établi en 2019 grâce à un transfert du fonds général. Son solde sera maintenu à 3 mois de dépenses par des transferts du fonds général.
Dépenses			-12 688	
Solde au 31 décembre	1 507 356	1 681 295	1 666 107	
<b>Fonds de remplacement du personnel</b>				
Revenus	40 000	40 000	60 000	Voir notes annexes sur le fonds de remplacement des biens. Dépenses prévues pour le déménagement des nouveaux personnels internationaux.
Dépenses	-37 000	-57 000	-67 000	
Solde au 31 décembre	183 020	166 020	159 020	
<b>Fonds de contribution de la Corée</b>				
Revenus				La contribution volontaire de la Corée au fonds de contribution de la Corée a été interrompue en raison de la COVID-19. Projet élargi de remaniement de la base de données et reconstruction du site web. Ce fonds sera épuisé fin 2023.
Dépenses	-100 000	-54 350		
Solde au 31 décembre	54 350	Néant		
<b>Fonds de contribution de la Chine</b>				
Revenus				Ce fonds couvre les déplacements visant à faciliter la participation des Membres et les possibilités de formation du secrétariat. Deux stagiaires au secrétariat
Dépenses		-60 000		
Solde au 31 décembre	223 224	163 224	163 224	

## Fonds spéciaux

	2022	2023	2024	Notes
	Budget révisé	Budget	Prévisions	
<b>Fonds spéciaux</b>				
<b>FRCG</b>				
Revenus				Le FRCG a été établi en 2019. En 2022, transfert de 50 000 AUD du fonds du programme de contrôle de l'écosystème de la CCAMLR (CEMP) pour une subvention à l'Uruguay par décision du Comité scientifique. Par ailleurs, transfert de 44 835 AUD en 2022 du programme d'observateurs (fonds spécial des États-Unis)
Dépenses	98 017	8 186	4 681	
Solde au 31 décembre	-100 000	-125 000	-50 000	
	272 851	156 037	110 718	
<b>Fonds du SDC</b>				
Revenus	15 401	43 065	37 757	
Dépenses	-120 000	-220 000	-50 000	Dépenses approuvées par le SCIC.
Solde au 31 décembre	1 435 514	1 258 580	1 246 337	
<b>Programme d'observateurs (fonds spécial des États-Unis)</b>				
Revenus	1 000			
Dépenses	-144 835			Transfert de 100 000 AUD au FCSG, de 44 835 AUD au FRCG, et clôture du Fonds.
Solde au 31 décembre	Néant			
<b>Respect de la réglementation et répression des infractions (fonds spécial des États-Unis)</b>				
Revenus				
Dépenses		-33 425		Les dépenses liées au projet approuvé du fonds pour l'application de la réglementation devraient épuiser ce Fonds en 2023.
Solde au 31 décembre	33 425	Néant		
<b>Fonds en fidéicommis pour aide au respect des règles</b>				
Revenus				
Dépenses		-15 475		Approuvé en 2019, ce Fonds sera alloué à Interpol afin de contribuer au financement de l'atelier sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Toujours sous l'impact de la COVID-19.
Solde au 31 décembre	15 533	Néant		
<b>Fonds de renforcement des capacités scientifiques générales</b>				
Revenus	103 149	13 579	7 462	Transfert de 100 000 AUD du programme d'observateurs (fonds spécial des États-Unis) en 2022.
Dépenses	-80 000	-217 500	-102 500	Les dépenses en 2023 incluent 7 bourses de 1 an pour 125 000 AUD, le financement de 3 responsables de groupes de travail, 30 000 AUD pour un atelier sur le marquage de légine et 40 000 AUD pour un atelier pour les observateurs du krill. Elles supposent l'attribution de deux nouvelles bourses en 2023 à raison de 15 000 AUD chacune par an pendant 2 ans, et de même en 2024. Elles supposent le financement de 3 responsables en 2023 à raison de 20 000 AUD chacun, et de même en 2024.
Solde au 31 décembre	452 650	248 729	153 691	
<b>Fonds des AMP</b>				
Revenus	800	16 470	1 853	
Dépenses				
Solde au 31 décembre	168 850	185 320	187 173	
<b>Fonds du CEMP</b>				
Revenus	5 000	17 581	14 509	
Dépenses	-70 000	-120 000	-50 000	Dépenses liées aux projets approuvés du CEMP.
Solde au 31 décembre	586 049	483 630	448 139	



**Contributions des Membres pour 2022, 2023 et 2024**  
Contributions au fonds général : payables avant le 31 mai

	Contributions 2022	Contributions arriérées (28 octobre 2022)	Contributions 2023	Crédit sur les contributions de 2023 (article 6.1 d)	Contributions estimatives pour 2024
Afrique du Sud	134 988		144 161	2 567	151 155
Allemagne	133 490		142 167	2 567	149 275
Argentine	133 490	133 490	142 167	2 567	149 275
Australie	151 590		161 192	2 567	168 728
Belgique	133 490		142 167	2 567	149 275
Brésil	133 490	262 391	142 167	2 567	149 275
Chili	140 724	140 723	154 181	2 567	162 881
Chine	154 589		179 676	2 567	190 048
Corée, Rép. de	156 130		169 262	2 567	179 207
Équateur			142 167		149 275
Espagne	135 411		144 183	2 567	151 505
États-Unis	133 490		142 167	2 567	149 275
France	163 841		175 440	2 567	183 722
Inde	133 490		142 167	2 567	149 275
Italie	133 490		142 167	2 567	149 275
Japon	134 920		143 363	2 567	150 271
Namibie	133 490		142 167	2 567	149 275
Norvège	233 043		268 853	2 567	288 729
Nouvelle-Zélande	138 575		147 163	2 567	154 811
Pays-Bas	133 490		142 167	2 567	149 275
Pologne	133 490		142 167	2 567	149 275
Royaume-Uni	141 299		151 883	2 567	160 102
Russie	135 561		144 327	2 567	150 715
Suède	133 490		142 167	2 567	149 275
Ukraine	141 608	141 608	155 314	2 567	164 778
Union européenne	133 490		142 167	2 567	149 275
Uruguay	135 497		143 987	2 567	151 030
<b>Total</b>	<b>3 699 656</b>	<b>678 212</b>	<b>4 131 156</b>		<b>4 348 262</b>